

ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.	ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.
<b>T</b>			Tourteaux de farine de graine de cotonnier.	24	Exempt.
compris les lames de fer ou d'acier pour la fabrication des clous, du calibre seize ou plus épaisses.....	28	\$13 p. tonne.	Tourteaux de noix de palmier.....	24	"
Tôle de fer ou d'acier pour vaisseaux ou navires en fer ou mixtes.....	28	Exempt.	Tourteaux oléagineux.	24	"
Tôle du Canada, n'ayant pas moins de trente pouces de large et pas moins d'un quart de pouce d'épaisseur.....	28	12½ c. p. cent.	Tourteaux oléagineux et tourteaux et farine de graine de cotonnier et de noix de palmier.....	24	"
Tomates fraîches.....	21	30c. p. min.	Toutes autres viandes séchées ou fumés, ou viandes conservées de toute autre manière que dans le sel ou la saumure, non autrement spécifiées — (si elles sont importées en boîtes de fer blanc, la taxe comprend le droit sur les boîtes, et la pesanteur sur laquelle un droit est imposable comprend le poids des boîtes)...	20	2c. par lb.
Tomates et autres légumes, y compris le maïs, en boîtes de fer blanc ou autres colis, ne pesant pas plus d'une livre chaque. 2 centins par boîte ou colis, et 2 centins additionnels par boîte ou colis, pour chaque livre ou fraction de livre, lorsque la boîte ou le colis pèsera plus d'une livre (la taxe devant inclure le droit sur les boîtes ou autres colis et la pesanteur sur laquelle un droit est imposable devant inclure le poids des boîtes ou colis).....	21	2c. chaq. et 2c. p. boîte de 1 lb.	Tourteaux de coton, marc de la graine après que l'huile en a été extraite.....	24	Exempt.
Toniques, (voir médicaments particuliers).....	22		Tous articles faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil de chèvre, alpaca, ou autre animal semblable, non autrement spécifiés, sur tous ces articles coûtant dix centins par verge et moins... Coûtant plus de dix et moins de quatorze centins.....	15	22½ par cent.
Tonquin, fèves du, O. C., (voir graines aromatiques).....	24	Exempt.	Coûtant quatorze centins et plus.....	25	par cent.
Topazes, non polies, ni autrement ouvrées...	27	"	En ce qui regarde les items 510, 511, 512, le demi-denier sterling sera considéré comme l'équivalent d'un centin et des sommes plus.	27½	par cent.
Tortues.....	29	"			
Tortues, écailles de, non ouvrées.....	23	"			